

Rédaction de fiches préconisation pour les collèges

CONSEIL GENERAL DE GIRONDE

Monographie complète

Conseil Général de Gironde

Année 1 du PDP : 2010

Nombre d'agents : environ 6 000

Nombre de collèges : 103

Autres démarches transversales : Agenda 21

Contexte

Avec 103 collèges sur tout le territoire et plus de 55 000 collégiens, le conseil général de la Gironde a souhaité impliquer les établissements dans une démarche de prévention des déchets dans le cadre de son plan de prévention. Afin d'identifier les déchets générés par les collèges, les principaux gisements, valoriser les bonnes pratiques et réaliser un cahier de préconisation, le CG a confié à un prestataire la réalisation d'un diagnostic déchets dans 12 collèges représentatifs avec comme objectif de proposer 10 fiches action aux établissements tenant compte la diversité des situations des collèges sur un tel département.

Objectifs

- Dresser un état des lieux précis de la gestion des déchets des collèges (de l'origine de la production du déchet à son élimination) et diffuser les bonnes pratiques ;
- Impliquer les collèges dans la mise en œuvre d'actions de prévention ;
- 75 % des collèges participants aux réunions d'information en 2014 ;
- 60 % des collèges ayant engagés des actions en 2014.

Déroulé de la démarche

L'objectif de l'action étant de fournir un cahier de préconisation aux collèges, le CG a décidé de missionner un bureau d'étude pour réaliser un état des lieux des déchets et pratiques en matière de déchets dans les collèges du territoire et permettant de définir des fiches de préconisation sur les principaux déchets identifiés par le diagnostic.



L'animateur du plan a consulté la direction des collèges pour identifier 12 collèges qui seraient représentatifs des 103 établissements du département, à travers des critères comme le lieu géographique (lieu sur le département, rural/urbain...), les pratiques (tri biodéchets, démarche type Agenda 21...), les déchets et filières (segpa avec déchets professionnels), les équipements (cuisine centrale, réfectoire satellite...).

La direction des collèges a consulté ses coordinateurs de secteurs qui ont pu donner leur avis sur les établissements à retenir ou non, à partir des critères précédemment évoqués et de leur connaissance des collèges. De plus, le fait de ne pas choisir les établissements par appel à candidature permet de ne pas avoir de biais de sélection en ne retenant que les plus motivés et donc les plus exemplaires.

[O21 – courrier envoyé aux collèges pour les informer de la démarche]

La sélection du prestataire s'est faite en parallèle de l'identification des collèges. Avant d'inviter les collèges, la direction des collèges et l'animateur du plan départemental cadre avec le prestataire les attentes. Cette phase est très importante, le prestataire ne connaissant pas forcément très bien le fonctionnement d'un collège.

[O22 – le cahier des charges pour la sélection du prestataire]

Les collèges du panel sont invités à une réunion d'information le 8 mars 2011. L'invitation est faite à destination des principaux et des gestionnaires, ceux-ci n'ayant pas été informés auparavant de la démarche. Tous les collèges invités ont participé à la réunion et se sont dit très intéressés par un diagnostic sur leurs déchets. Lors de cette réunion, la direction des collèges, le représentant de l'Agenda 21 et l'ADEME étaient présents. En plus de présenter la démarche, cette réunion a permis au prestataire de prendre directement rendez-vous avec les 12 collèges.

[O23 - le support de présentation aux 12 collèges]

Les audits dans les collèges se sont fait à l'aide d'une fiche de visite construite sur les éléments suivants :

- données sur le site : effectifs, organisation et contexte/fonctionnement général ;
- inventaire des flux de déchets par points sources (salles de cours, vie scolaire, restaurant, espaces verts...) ;
- organisation interne de la gestion des déchets (nettoyage des locaux, schéma d'organisation des flux...) ;
- organisation de la gestion externe par flux de déchets (qui collecte quoi et comment) ;
- projets et sensibilité à la problématique déchets (formation du personnel, supports/temps de communication interne, programmes pédagogiques sur l'environnement...) ;
- actions de prévention des déchets existantes ou envisagées ;
- diagnostic déchet (densité, volume, masse par flux et coûts).

Une synthèse reprenant forces et faiblesses et les axes d'amélioration vient conclure la fiche par collège.

Les visites se sont organisées en 3 sessions de 2 à 3 jours chacune, et selon les établissements, le prestataire a pu être accueilli soit par le directeur, le gestionnaire ou un agent technique.



En juin 2011, les synthèses des visites sont présentées au CG, puis présentées aux collèges le 4 juillet. Ces résultats permettent de dégager les grands enjeux dans les collèges et donc les pistes d'actions de prévention à encourager à travers la rédaction de fiches de préconisation.

La première version des fiches est présentée aux collèges enquêtés afin de recueillir leur avis. La direction des collèges et l'équipe du PDP travaillent également avec le prestataire pour améliorer les fiches et coller à leurs attentes.

Résultats

Au total, 9 actions seront retenues pour donner lieu à une fiche :

- Mulching ;
- Compostage des déchets verts ;
- Collecte des déchets dangereux ;
- Suppression des produits phytosanitaires ;
- Méthodologie pour un suivi des quantités de biodéchets produits dans les cantines des collèges ;
- Gestion du papier ;
- Papier brouillon ;
- Broyage ;
- Limiter la vaisselle jetable.

Deux versions sont produites : une version courte, à destination des collèges, et une version plus complète à destination du CG indiquant également des éléments sur le coût des actions pour le département.

Il est intéressant de noter que la démarche de diagnostic crée une dynamique de travail dans les collèges : par exemple, certains dysfonctionnements notés lors des visites ont été aussitôt corrigés par les collèges.

Les fiches sont encore en cours de finalisation et modification. Le marché initial était prévu sur 4 mois, mais le calendrier, trop court, n'a pas pu être respecté. Le rythme des établissements, très lié à celui des vacances scolaires, peut également être source de décalage.

Les fiches présentent chaque action en 6 points : présentation de la l'action, faisabilité et degré de complexité de la mise en œuvre (technique mais aussi en précisant les acteurs à mobiliser et leur degré d'implication attendue), les impacts (environnementaux, économiques, sur la production de déchets...), les modalités d'évaluation et l'incidence sur l'évolution des comportements et la communication à associer ainsi qu'un point réglementaire lorsque cela est nécessaire.



Prochaines étapes

Les fiches, une fois validées, ne seront pas diffusées immédiatement et seules : l'objectif est de les intégrer et de les articuler avec un dispositif nouveau de « bail vert ». Lors de la livraison de nouveaux collèges (en BBC, HQE ou ayant vocation à être très performant) ou de rénovations exemplaires, le CG souhaite faire signer un bail vert engageant les usagers à adopter certains comportements permettant de s'assurer que les performances environnementales des bâtiments seront optimales. L'animateur du plan souhaite donc inaugurer les fiches de préconisation en les intégrant lors du prochain bail vert qui sera signé. En parallèle, le CG ayant un groupe de travail territorial sur le gaspillage alimentaire concernant également les producteurs publics de biodéchets comme les collèges, d'autres éléments de préconisation vont être ajoutés sur cette thématique.

D'autres exemples sur : <http://optigede.ademe.fr/eco-exemplarite-dechets-exemples>